CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE Providence

PROCESSUS À SUIVRE SUITE À UN INCIDENT GRAVE POUVANT MENER À UNE SUSPENSION (ÉLÈVE)

SIGNALEMENT

Le membre du personnel
Réagit à l'incident en fonction de ses responsabilités;
(demande à la personne de cesser son comportement)

↓

Signale l'incident à la direction d'école ou son désigné;
(demande de l'aide au besoin)

↓

Rapporte l'incident par écrit par l'entremise du module de signalement du Coffre
(avant la fin de la journée scolaire)

↓

ENQUÊTE

Le superviseur :
Étudie le rapport et procède à une enquête

↓

Prend des mesures provisoires si nécessaire

↓

Analyse les témoignages, les faits, les règlements applicables et entre les grandes lignes de l'enquête dans le coffre (étape 1)

↓

Indique dans le module du Coffre (étape 2),
les mesures pour corriger le comportement (p. ex., suspension) et les mesures préventives prises pour que le comportement ne se reproduise plus

↓

COMMUNICATION

Met à jour les données de l'incident dans les dossiers respectifs (DSO, Discipline progressive/Trillium etc.)

↓

Discute avec le personnel concerné, dans les limites des lois sur la protection de l'information, des mesures correctives et préventives prises (p. ex., plan de sécurité, révision du plan de gestion du comportement, etc.)

↓

Coche la case « Enquête complétée »
dans le module de signalement du Coffre